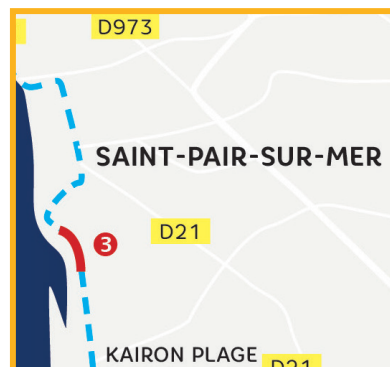




LE SITE CIBLÉ

Du débouché de l'allée de la corniche au nord à la rue de la Baume au sud

>800 m

Ce nouvel aménagement temporaire, choisi par la commune, s'inscrit dans :

- le Réseau cyclable d'intérêt départemental (RCID), dans le cadre du Plan vélo du département de la Manche
- le Plan global de déplacement de Granville Terre & Mer
- le schéma d'orientations mobilités douces de Saint-Pair-sur-mer

CONTACTS

Mairie de Saint-Pair-sur-Mer
255, rue de la Mairie

02 33 50 06 50

mairie.stpair@wanadoo.fr
saintpairsurmer.fr



PLUS D'INFOS SUR
granville-terre-mer.fr/
deplacements



DONNEZ VOTRE AVIS SUR
manche.fr



LE CONSTAT

- Une volonté de sécuriser le déplacement des vélos et piétons qui traversent actuellement une zone de stationnement automobile
- Une grande largeur de la voie qui incite à rouler à des vitesses trop élevées
- Un souhait de réduire la vitesse des véhicules motorisés sur cet axe

LA PROPOSITION

Clarifier et sécuriser l'ensemble des usagers en bénéficiant de la largeur de la voie pour créer une voie cyclable

LES AMÉNAGEMENTS

- Création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3 m de large regroupant les cyclistes côté mer
- Effacement des zébras pendant la phase de test pour y créer une voie de circulation, limitée à 50 km/h pour les véhicules motorisés, chaque voie dédiée étant large de 2,75 m

DURÉE

- La phase de test doit durer plusieurs mois pour expérimenter les aménagements au cours de différentes périodes : pics de fréquentation touristique, situation quotidienne hors vacances scolaires et périodes de week-ends.
- Il s'agit de mobilier temporaire : la piste cyclable sera séparée de la chaussée motorisée par une bordure basse. La bordure sera ponctuellement interrompue au niveau des intersections et des entrées des habitations.

ÉVALUATION

- Des comptages de fréquentation seront réalisés par le Département.
- Une enquête est mise à disposition des usagers.

Tirant bénéfice de cette phase expérimentale, les aménagements sont susceptibles d'évoluer au regard des remarques des usagers. Ceux qui souhaitent faire part de leurs remarques sont invités à se rapprocher de la mairie ou à remplir le questionnaire.

